



PREAVIS MUNICIPAL N° 01/ 2014

RAPPORT DE GESTION COMPTES / ANNÉE 2013

Au Conseil Général,
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil Général d'Allaman, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2013 et de soumettre à votre approbation les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2013.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 47 fois en séances ordinaires.

Monsieur	Denis-Eric Scherz	Syndic
Monsieur	Patrick Guex	Vice-Syndic
Monsieur	Christian Dubey	Municipal
Madame	Sandrine Verardo	Municipale
Monsieur	Patrick Hassler	Municipal jusqu'à fin juin 2013
Monsieur	Ernesto Aramburo	Nouveau Municipal

Répartition des dicastères

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Finances, Assurances, Communication (Internet, Presse), Informatique, Personnel communal

M. Denis-Eric Scherz

TRAVAUX ET BATIMENTS

Bâtiments communaux, Police des constructions, Urbanisme, Centres commerciaux

M. Christian Dubey

ECOLES ET ŒUVRES SOCIALES

Service du feu, Protection civile, Ecoles, ASSAGIE, Eglise Police, Employé communal, Gde salle et Café de la Gare Location des salles de la Gare et du Four, ARASMAC

M. Patrick Guex

DOMAINES ET ROUTES

Parcs et Jardins, Port, Camping, Plage, Cimetière, Forêts, Routes et Chemins, Signalisation, PAC

Mme Sandrine Verardo

SERVICES INDUSTRIELS

Station de Pompage, station d'Épuration, Réseau d'eau, Bornes hydrantes, Réservoirs, Canalisations EC & EU, Déchets, Déchetterie, Éclairage public

M. Patrick Hassler

M. Ernesto Aramburo

CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général au 31 décembre 2013 se composait de 49 membres.

Le **Bureau du Conseil** était constitué comme suit :

Président
Vice-Président

M. Olivier Croutaz
M. Jacques Cauderay

Secrétaire du Conseil
remplacée dès la séance de décembre 2013 par Mme Beatrix Gasser.

Mme Corinne Pomport

Rôle des électeurs. Il est utile de mentionner qu'au 31 décembre 2013 le rôle des électeurs compte 242 Confédérés, 47 Etrangers, soit un total de 289 électrices et électeurs.

ADMINISTRATION GENERALE

Les fonctions suivantes étaient assumées par :

Greffe communal

Mme Evelyne Vogel

Contrôle de l'habitant - Bureau des étrangers
Registre civique

Mme Ascension Dutoit

Bourse communale

M. Francesco Montoro
(Fiduciaire Heller S.A. – Nyon)
a remplacé M. René Curchod

Agence intercommunale d'assurances sociales

Mme Christine Kaesermann

Employé communal

M. Jean-David Piguët
Secondé par M. Sinan Sinani

Marguillière

Mme Andrée Garin

Commandant des pompiers

M. Nicolas Fatton

Culture des champs - Préposé

M. Florian Widmer

Au 31 décembre 2013 la Commune compte officiellement 413 habitants.

Les chiens sont recensés au nombre de 35 répartis entre 27 propriétaires.

Rapport des activités 2013

Durant l'année 2013 la Municipalité a présenté 11 préavis dont 2 ont été retirés :

1/2013	Adoption du budget 2013
2/2013	Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets urbains
3/2013	Demande d'un crédit complémentaire en vue de régulariser le financement des travaux de la STAP (préavis retiré)
4/2013	Gestion et comptes 2012
4/2013bis	Gestion et comptes 2012
5/2013	Demande de crédit pour la réparation du mur du ch. des Vignes suite à son éboulement
6/2013	Présentation de l'arrêté d'imposition 2014
7/2013	Relatif à l'acquisition d'actions au capital du Centre aquatique de Morges
8/2013	Adhésion au SDIS régional
9/2013	Principe pour une adhésion à une STEP intercommunale (préavis présenté à la CoFin mais pas au Conseil général)
10/2013	Présentation du budget 2014.

Manifestations

En février, le repas convivial du personnel s'est déroulé au Château de Rochefort où l'accueil a été digne de sa réputation.

Le tour de la commune a été organisé au mois de mai. Départ en autobus pour la gare d'Aubonne. Descente en direction de l'ancienne route et remontée en direction de Lavigny pour poursuivre sur La Vaux tout en suivant les « tobleronnes » et les casemates. Repas sous le pont de l'autoroute et retour par Le Coulet, La Fraisère et le Chemin Creux.

La fête nationale a été organisée le 31 juillet et a rencontré un franc succès, notamment deux cent repas ont été servis. Animation musicale champêtre et entraînante.

La traditionnelle sortie des aînés de la commune s'est déroulée le 4 septembre. Le déplacement s'est effectué en autobus pour rejoindre la région d'Orgelet en France voisine. En naviguant sur le Lac de Vouglans avec le bateau La Louisiane nous avons pris le repas de midi. Ensuite visite du musée des machines à nourrir le monde à Clairvaux-les-Lacs. Une centaine de maquettes de machines agricoles réalisées en bois à l'échelle 1/10 par un agriculteur suisse expatrié.

Le 6 septembre, représentation de la commune à l'inauguration de la nouvelle école de Féchy. Bâtiment moderne, salles de classe spacieuses et bien agencées, les tableaux noirs ont été remplacés par des visionneuses.

Le Père Noël, accompagné de son âne, est venu le 17 décembre à Allaman. Plus d'une quarantaine de personnes et enfants étaient présents pour l'accueillir.

Le Noël à l'Eglise s'est déroulé le 19 décembre.

Travaux sur dossiers

Nous avons obtenu l'accord du canton pour la mise en œuvre du règlement communal pour l'utilisation de caméras de vidéo-surveillance.

Levé les incertitudes liées au projet du bâtiment PROMISA (bâtiment rose proche de la gare) pour que les conditions d'obtention du permis de construire soient remplies en rencontrant les services compétents à l'Etat. Le permis a pu être délivré cette année.

Préparé, en étroite collaboration avec le bureau d'ingénieur Ribi SA et le SESA, les séances de présentation des résultats de l'étude cantonale pour le traitement des micropolluants. L'analyse des 9 STEPs de la région et leurs coûts d'investissements pour la mise aux normes fédérales actuelles et futures. Complété par une étude de variantes pour le raccordement de nos EU sur une autre STEP de la région.

Travaillé au bilan énergétique de la commune qui sera par la suite une source d'inspiration pour les travaux futurs (panneaux solaires, isolation des bâtiments, conseils aux particuliers) de même que la mise sous toit de la Directive en matière de subventions par le fonds communal pour les économies d'énergie.

Analysé, avec le bureau spécialisé mandaté par le canton, les risques et dangers naturels de même que les dangers techniques du territoire communal d'Allaman.

Organisé une séance le 20 mars réunissant les opposants aux projets d'IKEA en présence des membres de la direction, de l'architecte et de l'avocate afin d'expliquer en détail le renoncement total ou partiel de leurs projets.

PGEE

Nous avons établi le décompte final du Plan général pour l'évacuation des eaux claires et eaux usées (PGEE) et reçu la subvention de CHF 17'430.- versée par la Confédération et le canton.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du PGEE, une étude des collecteurs pour les EC et les EU a été conduite pour tout le secteur sis au nord de la ligne CFF, y compris les magasins IKEA et Outlet. Le concept consiste à construire deux conduites à l'aide d'un mini tunnelier à partir du point bas situé au giratoire de la COOP jusqu'à la rivière l'Aubonne et diriger les EU sur la STEP de St-Prex. Le coût estimé se monte à CHF 1'600'000.- environ. Au stade actuel de l'étude de regroupement des STEPs de la région, nous pouvons nous permettre d'attendre et par la suite de partager le financement avec la commune d'Aubonne.

Rapprochement des communes

Ce sont trois rencontres qui ont eu lieu les 11 février à Féchy, 24 avril à Perroy et 19 juin à Allaman, entre les quatre communes d'Allaman, Bougy-Villars, Féchy et Perroy. Les thèmes traités concernaient la mobilité douce, la déchetterie intercommunale, le recensement des infrastructures communales et l'uniformisation du traitement informatique des données. Le Syndic d'Echichens a présenté son

expérience de la fusion de 4 communes, soit Echichens, Monaz, Colombier et St-Saphorin-sur-Morges. Dans le même ordre d'esprit nous avons participé le 30 janvier à la présentation des résultats des groupes de travail de l'Aubonne⁺ réunissant 12 communes.

Représentation

Participé à la demi-journée technique pour les responsables et exploitants des STEPs organisée par le SESA à Bex le 8 mai 2013.

Séance à l'ACI à Lausanne, le 4 juin au sujet de la répartition des impôts d'IKEA entre Aubonne et Allaman, le verdict qui suivra sera le statu quo.

Participé à l'Assemblée générale annuelle de l'Union des Communes vaudoises (UCV) organisée à Montricher le 8 juin.

Séance dans le cadre de l'ARCAM, le 19 mars à St-Prex pour la présentation du projet de centre aquatique à Morges et du préavis-type pour les communes.

Assemblée générale de l'Adcv à Commugny. Présentation de cette magnifique commune animée par de nombreux artisans le long d'un parcours didactique à travers le bourg.

Faits marquants

Visite annuelle de la Préfète pour la vérification des registres et la tenue des affaires administratives de la commune.

L'assemblée des Syndics du district de Morges s'est tenue le 12 septembre à la Grande Salle d'Allaman. En plus des 62 Syndics, plusieurs députés ont assisté aux présentations diverses et exposés, suivis du traditionnel apéritif dinatoire.

Nous avons franchi une étape de longue haleine avec l'archivage des dossiers communaux basé sur un classement thématique et alphabétique ainsi que le rangement de 600 dossiers répertoriés par numéro de parcelle.

Elaboré un agenda annuel pour la planification des tâches administratives, techniques et budgétaires.

Auditionné les candidats à la naturalisation et transmettre les préavis favorables.

TRAVAUX – BÂTIMENTS - URBANISME

Christian Dubey

Police des constructions

Sept autorisations de construire ont été délivrées en 2013 dont quatre ont fait l'objet de dispense d'enquête publique soit :

- Claude Jaquet : pose d'un panneau solaire
- Mikhail Orkin : installation d'une structure abri pour voiture
- Marc-Antoine Paquier : réaménagement d'une place de parc

- Victor Ionescu : pose de panneaux solaires

et trois faisant l'objet d'une demande de permis de construire avec enquête publique :

- Coop Littoral : aménagement d'un drive-In au niveau -2
- Promisa SA : construction bâtiment administratif, maison pour seniors, transformation halle en parking, démolition d'un bâtiment administratif.
- Victor Ionescu : pose isolation périphérique, transformation sous-sol, rehaussement du toit de l'annexe, aménagement extérieur, pavés et clôtures.

Masotti Associés SA, mandaté comme bureau technique de la commune concernant la police de constructions et prévention des accidents dus aux chantiers, ont établi 32 rapports durant l'année 2013 représentant autant de dossiers traités par la commune.

Plan des zones et plans partiels d'affectation (PGA – PDCOM)

La révision débutée en fait en 2008, est toujours en cours. Les discussions avec les instances cantonales font l'objet de séances de coordination entre les responsables cantonaux, le bureau d'urbanisme GEA de Lausanne et le Municipal. La mise à l'enquête publique était prévue dans le courant de l'année 2012. Les remarques du canton et les réponses à donner en ont retardé l'échéance. L'établissement du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation a été modifié retardant d'autant la mise à l'enquête publique.

Littoral Parc

La révision du règlement qui gère l'aménagement de la zone du Littoral Parc, concernant quelques parcelles sur le territoire d'Allaman est toujours en procédure d'acceptation. Les Municipalités concernées ont, en effet, adressé un recours aux modifications proposées par le Département de l'intérieur au sujet de la mise en place du PAC n° 299bis, retardant d'autant sa mise en vigueur. De nombreuses rencontres ou consultations se sont avérées nécessaires concernant ce dossier.

Registre Foncier

Comme chaque année le Municipal accompagne les représentants du Registre foncier lors des révisions de remise en valeur des bâtiments ou mutations de propriétaires.

Bâtiments communaux

Les bâtiments communaux dits de la « Grande Ecole », Salle du Four, Grande Salle et ancien local épicerie-laiterie ont fait l'objet d'un audit par un bureau d'architecte. Des transformations sont projetées pour la Salle du Four et le local de l'ancienne épicerie-laiterie afin d'en améliorer l'aspect et la luminosité. Des mises à l'enquête publiques ont été nécessaires, elles n'ont soulevé aucune remarque ni opposition. Des préavis de demande de crédit sont en cours afin de les présenter aux conseillers durant l'année prochaine.

Petite Ecole

Maintenant terminé, ce bâtiment transformé a accueilli à fin mars 2013 les premiers locataires des trois nouveaux logements. Des nichoirs ont été installés sous la toiture afin de privilégier la sauvegarde des martinets. A noter que la cohabitation de ces oiseaux ne provoque pas de salissures en façade.

Promisa

Au mois de juin 2013 le permis de construire a pu être délivré au propriétaire de la parcelle N° 91. Ce bâtiment est utilisé par divers locataires et notamment une brocante depuis plusieurs années. En raison du manque de sécurité des lieux la Municipalité a entrepris des démarches afin de faire cesser immédiatement cette activité commerciale. Le locataire a utilisé son droit de recours. Le Tribunal cantonal a été saisi.

ECOLES - ASSAGIE - SOCIAL - POLICE

**Patrick Guex
Vice-Syndic**

Police

Suite à la réforme policière, nous avons mis en place un contrat de collaboration avec la Commune d'Aubonne pour l'utilisation d'un ASP (assistant de sécurité publique) dans le but d'effectuer des tâches telles que le contrôle des parkings. Ceci s'est révélé nécessaire surtout dans le quartier du café de la Gare, endroit régulièrement utilisé par des usagers des transports CFF au détriment des activités du restaurant du Café de la Gare.

CORPS SDIS 2013 – 2014

Depuis 2012 un COPIL (comité de pilotage) composé de membres politiques a préparé en collaboration avec les responsables des différents corps SDIS, la réorganisation régionale du nouveau SDIS ETRAZ REGION. En décembre 2013, sous le contrôle de la Préfète, Mme Andrea Arn, une assemblée générale a vu la création du SDIS ETRAZ REGION avec la nomination d'un Co-Dir (comité directeur) qui a pour but de mettre en place la nouvelle organisation régionale qui sera effective dès 2014.

Protection Civile

Nous ne sommes plus rattachés à l'association régionale Aubonne-Rolle. Cette dernière a été dissoute en 2013 et depuis 2012 nous faisons partie de la nouvelle organisation PC (ORPC) centralisée sur le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

Ecole

Le 1^{er} juillet 2013 a marqué la fermeture officielle de la classe d'Allaman. La population a été invitée, avec les autorités du groupement scolaire et communal, à une fête organisée par les 2 maîtresses avec la participation active des élèves. Cette manifestation s'est déroulée en pleine rue avec un franc succès.

La classe rejoint maintenant le nouveau collège de Féchy regroupant les élèves conformément à la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et Harmos. Une page de la vie villageoise se tourne.

ASSAGIE

Il s'agit de l'**Association Aubonne, Gimel et Etoy** qui remplace le Conseil exécutif des Ecoles et l'ancienne Commission scolaire.

Madame Corinne Pomport est la déléguée au Conseil Intercommunal et Patrick Guex fait partie du Comité de Direction de l'ASSAGIE.

La Commission scolaire est remplacée par le Conseil d'Etablissement qui se compose de membres du Co-dir ASSAGIE dont Patrick Guex, de la Direction des écoles, de sociétés locales et d'associations comme l'APE (Association des Parents d'ElèveS). Cet organe se réunit 2 fois par an.

Eglise

Le bon ordre de ce lieu de culte est toujours sous la responsabilité de Mme Andrée Garin que nous remercions.

Employé Communal

L'arrangement floral des différents massifs et bacs répartis dans le village et diversifié chaque année est toujours apprécié. La propreté des bords du lac fait également partie de ses attributions tout comme sa présence régulière à la déchetterie intercommunale d'Allaman-Bougy-Villars et Féchy.

Il est aidé dans sa tâche par M. Sinan Sinani en cas de nécessité. La Municipalité exprime ici sa satisfaction pour le travail accompli.

Grande salle et Café de la Gare

L'année 2013 est marquée par le changement du tenancier du Café de la Gare à Allaman. Cette procédure a été âprement discutée et a demandé une grande disponibilité de la part des membres de la Municipalité pour mener à bien ce changement. Monsieur et Madame Zanardini ont remis la gérance reprise officiellement le 1^{er} novembre 2013 par M. et Mme Cadente. Ces derniers ont effectué des travaux d'aménagement intérieurs changeant ainsi l'atmosphère du lieu.

Location de la Grande Salle de la Gare et du Four

La Grande Salle est toujours aussi attractive et les locations commerciales se succèdent régulièrement. L'employé communal a un contact régulier avec les

locataires et rédige un rapport selon une check-list pré-établie. La situation économique actuelle montre des signes de fébrilité demandant au Municipal en charge de ce dossier d'être très réactif notamment lors de l'annulation tardive d'une prélocation.

La salle du Four quant à elle, est utilisée par nos sociétés locales. Très appréciée, également elle est mise à disposition des habitants d'Allaman pour des réunions privées.

ARASMAC

La commune fait partie de l'Association Régionale d'Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay. La nouvelle loi adoptée par le Grand Conseil sur la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) en 2006 et l'adhésion au réseau AJEMA ratifiées provoque immanquablement une augmentation des coûts. Les habitants d'Allaman bénéficient des prestations offertes par le réseau précité.

Sociétés locales

Au nombre de deux, soit la Société d'Animation et la Société de Tir ont avec l'aide de bénévoles organisé le traditionnel loto à la Grande salle de la Gare, le dimanche 17 mars. Le succès « moyen » de cette manifestation a tout de même permis aux sociétés de couvrir leurs frais de fonctionnement.

DOMAINES ET ROUTES 2013

Sandrine Verardo

Routes

Une partie du mur bordant le chemin des Vignes s'est effondrée en avril 2013. Une demande de crédit de CHF 120'000.- a été accordée par les conseillers lors de la séance du conseil du 24 juin 2013. La Ville de Lausanne, propriétaire du château de Rochefort, a signé depuis une déclaration de renonciation à la prescription permettant de poursuivre les discussions en cours concernant une prise en charge financière de leur part. Les réparations seront toutefois entreprises afin de ne pas attendre davantage.

Le parking des Ânes a subi une réfection complète avec ajustement de la pente afin d'éviter de nouvelles flaques.

Des travaux de réparation ont été réalisés sur le trottoir à la hauteur des éco-points du Préau suite à un affaissement de terrain dans cette zone.

Quelques petits travaux d'entretien ont été effectués à différents endroits sur le mur de vignes bordant la route du Signal.

Nécessaire aux travaux de construction d'une habitation, une tranchée coupant la route du Signal rendue dangereuse en raison des intempéries a également été réparée.

Des contrôles de vitesse ont été effectués dans la zone 30 km/h du centre du village et sur la Route Suisse à l'entrée du village. Le résultat des mesures nous indique un nombre relativement restreint de conducteurs dépassant les limites autorisées.

Stationnement

La population s'est habituée aux nouvelles réglementations mises en place sur les sites de la Pêcherie, parc des Ânes, chemin de l'Armary, parking en face de l'Auberge du Chasseur et le haut de la Petite-Rue. La situation du parking de la Grande Salle s'est nettement améliorée pour les clients du restaurant de la Gare.

Forêts

Nous avons eu un contrôle de l'inspection cantonale des Forêts qui impose de replanter des arbres entre la station de pompage et le parking. En effet cette zone est considérée comme « zone forêt ».

Ces nouvelles plantations seront exécutées dans le courant de l'année 2014.

En étude auprès des services cantonaux, la finalisation du plan de gestion de la zone forestière du bord du lac touche à sa fin. Ce document sera vraisemblablement validé à la fin du premier semestre 2014. Quant à la passerelle en bois située sur la Via Jacobi, les services cantonaux ont finalement décidé de ne pas la maintenir. Elle a été démontée et une nouvelle signalisation du tracé pédestre a été mise en place.

Notre commune fait toujours partie du Triage Forestier du Signal de Bougy, qui est devenu un groupement dont l'intitulé exact est Groupement forestier du Signal. Ce dernier continue à s'occuper de la gestion de nos forêts et de la gestion de l'offre de bois de feu avec toujours une grande satisfaction pour notre commune.

Monsieur François Martignier, Garde forestier, se tient à disposition pour nous conseiller. Il est le répondant communal pour l'établissement des rapports en cas de demande d'abattage d'arbre, procédure nécessaire selon le Règlement sur la protection des arbres adopté en 2012.

Plage

Que dire d'autre que cette agréable zone fait toujours preuve d'un grand succès auprès des familles, des jeunes et des personnes de tous âges. Du coup, il y a toujours trop de voitures mal stationnées, de chiens divaguant sans laisse et aussi des feux de camp non autorisés.

Il est aussi intéressant de signaler que depuis le retrait des poubelles, cette zone reste agréablement respectée et propre.

Cimetière

Monsieur Jean-David Piguet, employé communal, s'occupe toujours avec grand soin de son entretien et porte un intérêt tout particulier au jardin du souvenir et de le maintenir fleuri. La maladie des buis a causé quelques soucis.

Verger communal

Malheureusement 2013 ne fut pas une bonne année pour la cueillette de ce délicieux fruit rouge, en espérant que 2014 sera une meilleure année pour les cerises. Bien entendu le verger est à disposition de la population pour la récolte.

Vignes

La commune sur les conseils de l'intendant aux vignes, à fait le choix d'adhérer à La Cave de Mont-Féchy. Une réserve communale de vin blanc et rouge reste travaillée, vinifiée et mise en bouteilles dans la commune.

La mise en vente de la Réserve continue à se faire au moyen du bulletin de commande envoyé régulièrement à la population via l'information «Tous ménages ».

Port de la Pêcherie

Malgré quelques désagréments occasionnés à la barrière du Port, (vandalisée, démontée), cette dernière joue pleinement son rôle.

Pratiquement toutes les places à terre ont été attribuées.

Divers

Le vénérable tilleul de la place de l'Église a du être abattu en janvier 2013. Un nouveau projet de l'aménagement du parvis de l'Église est en préparation.

SERVICES INDUSTRIELS

Patrick Hassler

dicastère repris en juillet par M. Ernesto Aramburo

Ordures ménagères

Pour l'année 2013 nous avons constaté une diminution de 24 tonnes d'ordures ménagères, soit environ 32 %. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets urbains une prise de conscience générale a été constatée, la déchetterie a dès lors été plus fréquentée.

Notre règlement sur la gestion des déchets est devenu caduc. Un nouveau règlement a fait l'objet du préavis 2/2013 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Avec l'introduction de la taxe au sac pour notre village, le prix de CHF 2.- par sac de 35 litres a été fixé. Le système d'ouverture avec carte magnétique permettra de facturer aux utilisateurs des points de collecte le montant proportionnel occasionné par les frais d'élimination des déchets ménagers. De nombreuses pannes ont été constatées en raison de la « jeunesse technologique » des Eco-points. L'installateur a accepté de prendre à sa charge les frais liés aux interventions et la garantie a été prolongée. Un rapport complet de la situation a été établi en automne 2013.

L'utilisation de la déchetterie sera facturée à raison du 70% du montant total qui nous incombe et en se basant sur les Equivalents ménages (EM). Les enfants jusqu'à 18 ans révolus ne sont plus pris en compte dans ce calcul. Régulièrement la population est informée sur la pratique du tri des déchets.

Avec l'acceptation de la venue des habitants de Perroy à la déchetterie intercommunale de Féchy, les conventions, contrats de location et d'exploitation ont été modifiés en collaboration avec la société BeRecycling.

Suite à des demandes d'habitants ayant besoin de déposer des objets à la déchetterie, décision a été prise de facturer CHF 50.-/h pour les prestations de l'employé communal, une heure minimum étant facturée.

Participé aux séances de la Société pour le traitement des déchets (SADEC) à Nyon, le thème principal relevant de la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les déchets urbains.

Plages et bord du lac

Au début de l'été la municipalité s'est posée la question sur la récolte et l'élimination des déchets laissés par les pique-niqueurs et visiteurs du bord du lac, équivalent à plusieurs conteneurs de 800 litres par semaine éliminés aux frais des Allamanais. La décision a été prise de faire un essai en ne mettant plus à disposition des conteneurs mais en posant des écriteaux incitant les usagers à reprendre leurs déchets.

Le résultat est très positif car pratiquement plus aucun déchet n'a été abandonné. Le bilan de l'opération est une réduction de 90% des déchets.

Robby Dog : la poubelle pour les déjections canines a été remise en place à la demande des citoyens.

Eaux des plages

En 2013, trois campagnes de prélèvements ont été nécessaires pour nos plages afin de garantir la sécurité des toujours très nombreux baigneurs.

Station de pompage (STAP) et réseau d'eau

Ces installations ont été reprises par le Service Intercommunal des Eaux de Rolle et Environs (SIDERE) et nous avons largement appuyé la coordination et contribué à la transmission des connaissances durant cette année de transition. La réattribution de la facturation a été très chronophage en terme de factures à réassigner.

Un de nos deux réservoirs situé au lieu-dit "Au Grand Pré" sur la commune d'Aubonne a fait l'objet de travaux de nettoyage et de désinfection.

Participé à des séances avec le bureau d'ingénieur Chevalier afin d'établir le décompte final des travaux de la STAP. Recherches des pièces comptables et preuves de paiement nécessaires à la réalisation d'un dossier à présenter dans le but d'obtenir les subventions de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA).

Station d'épuration (STEP)

Le 8 mai, participation à la demi-journée technique organisée par la Direction générale pour l'environnement (DGE) à Bex. Le thème principal, en plus du bilan annuel des STEPs du canton, portait sur la complexité de traitement des micropolluants et les processus envisageables pour leur élimination, ainsi que sur les changements des normes et nouvelles exigences fédérales pour les rejets des eaux épurées par les stations d'épuration.

Le préavis 8/2011 portant sur l'amélioration du processus de décantation et l'élimination des mauvaises odeurs n'a pas été oublié, seulement repoussé en fonction des prérogatives imposées par les circonstances.

Depuis le 1^{er} juillet les eaux usées (EU) d'IKEA et d'OUTLET sont dirigées sur la STEP d'Aubonne. L'incidence est que désormais les normes qui nous sont fixées de même que les contraintes d'épuration pour le traitement des eaux usées sont respectées. Nous avons aussi moins de boues à traiter et notre STEP consomme moins d'électricité.

Bilan énergétique de la commune

Le rapport final du bilan énergétique et plan d'action est en phase terminale. Il assurera une ligne conductrice pour la municipalité ainsi que pour les habitants de la commune sur les enjeux énergétiques et les économies d'énergie réalisables.

Eclairage public

En cours d'étude, l'installation d'un dispositif permettant la diminution graduelle de l'éclairage de 50% à partir de 23h00 pour les luminaires de la route de la Gare jusqu'à la route de l'Etraz. Un inventaire a été demandé à la SEFA afin de servir de base d'information pour le renouvellement et l'extension de l'éclairage.

RAPPORT DU MUNICIPAL DES FINANCES

Denis-Eric Scherz

Nous vous présentons les comptes qui bouclent l'exercice 2013 avec un déficit de CHF 410'143.-, soit pratiquement CHF 200'000.- de déficit en moins que le budget 2013 le prévoyait et ceci après les amortissements.

Il est bon de préciser que nous avons procédé aux amortissements obligatoires de CHF 6'700.- pour les points de collecte et de CHF 3'200.- pour le patrimoine administratif. Nous avons versé au fonds de réserve le montant de CHF 102'795.- au compte affecté à l'épuration 9280.2. En additionnant ces montants le déficit de l'année 2013 est en réalité de CHF 297'448.-.

Les résultats des recettes d'impôts sont appréciables de différentes manières entre les années 2012 et 2013 :

Le revenu sur les personnes physiques (PP) a diminué de CHF 57'177.39
L'impôt sur la fortune des PP a quant à lui augmenté de CHF 4'967.65
Le revenu des personnes morales (PM) a passé de CHF 52'726.05 à CHF 242'140.50 soit plus de CHF 189'414.45
Les impôts sur les immeubles des PM a diminué de CHF 110'668.50
Des droits de mutation ont été perçus pour un montant de CHF 94'831.00 contre CHF 3'960.00 en 2012 et l'impôt sur les successions de CHF 28'406.30, inexistant en 2012
Les impôts sur les « frontaliers » ont diminué de CHF 22'134.30
En finalité les produits de nos finances présentent un solde positif de CHF 182'305.06 par rapport à 2012.

De telles fluctuations sont imprévisibles et requièrent un suivi attentif de tous les instants dans la gestion des deniers publics. A noter qu'avec de telles variations, il est bien difficile d'établir un budget.

Il est à signaler que les montants perçus par l'Etat tels que :

1) La péréquation 2013	495'868.00
2) Le solde de 2012 pour la péréquation	51'595.00
3) La facture sociale	676'438.00
4) La contribution aux réseaux sociaux	86'004.35
5) La participation à la police	71'095.00
6) Le solde de la participation à la police 2012	3'489.00
7) La participation au déficit des transports régionaux	20'051.80

totalisent un montant de CHF 1'404'541.10 qui représente le 84% de nos revenus fiscaux, ceci sans tenir compte des charges pour l'enseignement. Avec des revenus d'impôts inférieurs de CHF 322'474.20 par rapport à 2011, année servant de base de calcul à l'Etat pour les avances 2013, nous espérons que le décompte cantonal final nous octroiera une rétrocession substantielle.

Conformément au préavis 2/2010 pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment de la Petite Ecole, nous avons eu recours à un emprunt hypothécaire de CHF 1'000'000.- au taux de 1.65% pour une durée de 10 ans auprès de la Banque cantonale vaudoise, la meilleure offre du moment. Les baux à loyer des appartements ont été établis à partir du 1^{er} avril 2013.

Pour la dernière année, nous avons perçu la location de la Grande école pour 6 mois, soit CHF 7'875.-.

La commune a reçu pour la valeur de son réseau communal des eaux, le montant arrêté au 31.12.2012 de CHF 112'261.30 (compte 220.424.9 Gains comptables), ceci au titre d'équilibre financier avant la reprise des réseaux des 12 communes partenaires du SIDERE.

Suite à l'établissement du décompte final du Plan général pour l'évacuation des eaux (PGEE) nous avons obtenu au titre de subvention un montant de CHF 17'430.-.

Les travaux de rénovations lourdes de l'immeuble de la Petite Ecole, objet de la demande de crédit accordé via le préavis municipal 2/2010, ont connus un dépassement. Des travaux tels que la mise en conformité des raccordements au collecteur communal des eaux dans ce secteur, raccordement au réseau d'eau, etc,

barrière de sécurité et réhabilitation de l'éclairage public à cet endroit se sont avérés nécessaires.

Un dépassement est constaté au vu du décompte finalisé ce printemps 2014. Nous avons été confrontés à des imprévus qui ont engendré des travaux supplémentaires, de plus des litiges de voisinage ont retardé ce décompte final.

Nous demandons au Conseil de bien vouloir accepter ce dépassement imprévu de CHF 234'696.11.

La détermination de la marge brute d'autofinancement 2013 se présente en CHF de la manière suivante :

Excédent de dépenses 2013		-410'145.-
Ajustement du résultat annuel 2013		
Gains comptables – éléments patrimoine fin.		(112'261.-)
Résultat 2013 ajusté		-522'407.-
Amortissements		
Points de collecte		6'700.-
Mobilier, machines		3'200.-
Attributions (prélèvements) aux réserves et provisions		
Prov. Débiteurs douteux	(-20'418.-)	
Eglise travaux futurs	21'800.-	
Construction abri	(-10'554.-)	
Economie d'énergie	54'041.-	44'869.-
Marge brute d'autofinancement avant financements spéciaux		-467'638.-
Financements spéciaux		
Attributions (prélèvements) aux réserves et provisions		
Epuration	102'795.-	
SDIS	2'077.-	104'872.-
Marge brute d'autofinancement négative 2013 avant ajustements		-362'766.-
Reprise de l'ajustement		(112'261.-)
Marge brute d'autofinancement globale négative 2013		-250'505.-

Conclusions du Syndic

Les résultats de l'année 2013 sont financièrement négatifs, ils sont dus comme expliqué ci-dessus aux redevances cantonales et à leur mode de calcul. Nous sommes tributaires des revenus fiscaux qui fluctuent considérablement d'une année à l'autre avec des conséquences importantes pour une petite commune comme la nôtre. Nous devons nous montrer vigilants lors de l'établissement du budget 2015 au vu de notre marge de manœuvre restreinte.

Pour les détails des activités de l'année 2013, les rapports des dicastères révèlent la charge et somme des travaux effectués et nos implications dans le cadre des nombreuses associations auxquelles nous avons adhéré. J'adresse toute ma reconnaissance à mes collègues municipaux ainsi qu'à notre personnel administratif pour leur engagement, leur assiduité pour défendre les intérêts de notre commune en faisant front aux nombreuses sollicitations.

En conclusion, la Municipalité vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion de bien vouloir :

1. Accepter les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés
2. Accepter le rapport et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

Préavis accepté en séance de Municipalité le 02 juin 2014 et complété en accord avec le Municipal de l'urbanisme et des travaux par un complément dans la partie financière.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Denis-Eric Scherz

La Secrétaire
Evelyne Vogel

